DECAP

DECAP ANT
Façade
GELIFIE

800 DB

FORMULE SPECIALE
DECAPAGE EN PROFONDEUR
RAPIDE

Biodégradable.
Applicationpossibleà l'airless.
ConvientpourRPE - RSE
et tous systèmesd'imperméabilisation

DESCRIPTION

DECAP 800 DB est un décapant gélifié prêt à l'emploi, constitué d'un mélange synergique de solvants organiques biodégradables avec des activateurs et un agent de rhéologie.

PROPRIÉTÉS

- Permet une application verticale sans coulure. - Décape en profondeur la plupart des peintures glycérophtaliques, vinyliques, revêtements épais etc ...
- Particulièrement adapté au décapage des crépis, D2, D3, I1, et I2.
- Action rapide.
- Applicable avec un matériel de projection adapté (type airless).
- Ne noircit pas le bois, n'attaque pas le verre.

Ne contient ni chlorure de méthylène (DCM), ni n-méthylpyrrolidone (NMP), ni acides, ni soude caustique, ni phtalates, ni solvants naphta et autres produits dangereux pour l'environnement.

MODE D'EMPLOI

DECAP 800 DB s'utilise en couche épaisse à l'aide d'une brosse en matière végétale ou d'un matériel de projection adapté (type airless).
- Sur les peintures grasses (glycérophtaliques...) : laisser agir de 15 à 30 minutes par couche.
- Sur les façades R.P.E. et R.S.E. : laisser agir de 1 à 12 heure(s) en fonction de la charge et la nature du revêtement.

Les temps d'action varient en fonction des conditions de vent, de température... Gratter à l'aide d'une spatule ou d'un scraper puis laver à l'eau chaude ou froide, avec un nettoyeur haute pression, minimum 120 bars. [Débit de l'eau : 800 litres / heure minimum]. Ce travail doit être effectué dans les règles de l'art.

RENDEMENT

200 g à 600 g / m² suivant la nature du revêtement à décaper.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Aspect : Gel incolore Point éclair : < 61°C
Densité : 0,97 +/- 0.05

PRÉCAUTION

Son odeur peut incommoder lors de décapage en intérieur et dans les endroits insuffisamment ventilés. Protéger les surfaces sensibles aux solvants organiques. Pour les peintures bicomposant, effectuer un test préalable.
Ouvrir l'emballage avec précaution.
Ne pas appliquer par des températures inférieures à 5°C. Ne pas utiliser à côté de toute source d'ignition. Ne pas fumer.

PROTECTION

Porter des gants, des lunettes et des vêtements de protection appropriés. Eviter le contact avec les yeux et la peau.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Etiquetage EUROPEEN.
Produit réglementé : Inflammable
/ Consulter la fiche de données de sécurité.

CONDITIONNEMENT

5 L et 20 L.

STOCKAGE

Il est recommandé de stocker le DECAP 800 DB à l'abri de la chaleur, dans un endroit tempéré.

Les indications figurant sur la présente fiche technique sont le résultat d'essais menés avec le plus grand souci d'objectivité. Il ne peut cependant en découler de garantie implicite ou formelle. Il est en outre indispensable de procéder à des essais préalables. **Version n°8 du 11/02/2015**.

D.P.E.
Z.A. du Gifard 3
B.P. 58
35410 DOMLOUP
Tél. 02 99 37 79 00
Fax. 02 99 37 70 62
accueil@dpe.fr
dpe.fr

DECAP *DECAP ANT Façade GELIFIE*

800DB

FORMULE SPECIALE
DECAPAGE EN PROFONDEUR RAPIDE

Biodégradable.
Applicationpossibleà l'airless.
ConvientpourRPE - RSE
et tous systèmesd'imperméabilisation

Conformément aux directives 67/548/CEE. 1999/45/CE et leurs adaptations.

NOTICE D'HYGIENE ET SECURITE

PROTECTION INDIVIDUELLE OBLIGATOIRE

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

Type de gants conseillés contre les projections accidentelles : ANSELL 37665. Type de gants conseillés en cas de contact prolongé : BUTOJECT 898. Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide. Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes. En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection chimique (type 6) conformes à la norme NF EN13034 pour éviter tout contact avec la peau. En cas de ventilation insuffisante, porter un masque de type A1.

MANIPULATION STOCKAGE

- Utiliser seulement dans les zones bien ventillées.
- Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.
- Conserver et tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.
- Eviter d'inhaler les vapeurs.
- Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.
- Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation.

RISQUE

- Inflammable (Point éclair 23°C < x < 61° C).
- Peut être Irritant pour les yeux et la peau chez les personnes sensibles.
- L'inhalation des vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement.

BIODEGRADABILITE

Biodégradabilité > 78% après 28 jours OECD 301.

DECHETS ISSUS DU DECAPAGE

Déchets d'activité économique dangereux selon le code de l'environnement R 541-0 décret n° 2011-828 du 11 juillet 2011.

PREMIERS SOINS

- NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.
- CONTACT AVEC LES YEUX : Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.
- INGESTION : Ne pas faire vomir et appeler un médecin / lui montrer l'étiquette.
- CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
- Numéro **APPEL URGENCE** : 01 45 42 59 59 (C.A.P.) / Centre **15**

INCENDIE

- Utiliser des extincteurs à poudre ABC ou BC.
- Utiliser des mousses polaires.
- Utiliser de l'eau, seulement, pour refroidir les récipients exposés au feu.
- Ne pas utiliser d'eau pour éteindre le feu.
- Empêcher les eaux d'extinction de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.

EPANDAGE

- Eliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux.
- Contenir et recueillir les fuites avec un matériau absorbant et non combustible.
- Ne faire intervenir que des opérateurs munis d'équipements de protection individuelle appropriés.
- Ne pas déverser les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

D.P.E.
Z.A. du Gifard 3
B.P. 58
35410 DOMLOUP
Tél. 02 99 37 79 00
Fax. 02 99 37 70 62
accueil@dpe.fr
dpe.fr